



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 3 AVRIL 2023  
PROCES VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 30 mars 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**

**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

**Membres présents :** PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté :** -

**Membres absents excusés :** AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance :** RAMBAUD Christine

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

**I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Marchés signés

**II FINANCES**

- Fiscalité locale – Vote des taux d'imposition 2023
- Examen et vote des budgets primitifs 2023
- Vote des subventions aux associations culturelles 2023
- Camping de Poupet – Mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement
- Lotissement du GENESTON – Réservation Lots – Versement des Arrhes

**III AFFAIRES FONCIERES**

- Vente terrain Jérôme BOURASSEAU – TRANSPORTS BOURASSEAU

**IV INTERCOMMUNALITE**

- Communauté de Communes – Groupement de commandes pour le balayage de la voirie

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

\*\*\*\*\*

## I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### - Marchés signés

#### Lotissement Doué Geneston

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
23/02/2023	Dents creuses	Bornage parcelle	AIR & GEO	1 250,00 €
23/02/2023	Dents creuses	Bornage parcelle	AIR & GEO	1 445,00 €
24/02/2023	Dents creuses	Création Branchement eau potable	SUEZ	1 277,40 €
24/02/2023	Dents creuses	Création Branchement eau potable	SUEZ	1 277,40 €
08/03/2023	Dents creuses	Viabilisation Génie Civil	ORANGE	2 478,00 €
08/03/2023	Dents creuses	Raccordement Assainissement	(CCPM)	2 700,00 €
08/03/2023	Dents creuses	Raccordement Assainissement	(CCPM)	2 701,00 €
14/03/2023	Dents creuses	Viabilisation Génie Civil	ORANGE	1 238,40 €

14 367,20 €

#### Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
28/02/2023	Service Technique	EPI	POUSSARD	1 572,07 €
09/03/2023	Voirie	Marché de voirie	AIR & GEO	24 000,00 €
10/03/2023	Service Technique	Autolaveuse KARCHER	RONDEAU FRERES	7 693,20 €
10/03/2023	Service Technique	Autolaveuse NILFISK	QUINCAILLERIE DU BOCCAGE	1 742,00 €
10/03/2023	Vestiaires Foot	Ponçage et Peinture des bancs	SATINE	1 078,48 €
14/03/2023	Salle de Sports	Panneaux de Basket	MARTY SPORTS	4 215,37 €
15/03/2023	Espaces Verts	Terreau - Paille de Lin	EDP	2 073,59 €
17/03/2023	Gîtes	Kit Lits 2 places et Lits 1 place	AMICE	1 242,00 €
20/03/2023	Voirie	Peinture transfo Rue des Montys	FARGETTON DAVID	1 700,00 €
29/03/2023	Salle de Sports	Panneaux de Basket	MARTY SPORTS	4 028,60 €
29/03/2023	Voirie	Programme Voirie	SYDEV	88 324,00 €
30/03/2023	Espaces Verts	Broyage	VALDEFIS SARL	1 963,20 €

139 633,49 €

#### Camping

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
30/03/2023	Camping	Produits entretien	DESLANDES	1 370,22 €

1 370,22 €

**II FINANCES****18–2023 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.49 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.60 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.13 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 3 voix pour 0.5% d'augmentation et 14 voix pour maintenir un taux constant) :

- Fixe les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.49 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.60 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.13 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**19–2023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

- Camping**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 58 428,49

Recettes : 58 428,49

**Fonctionnement**

Dépenses : 279 010,00

Recettes : 279 010,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 58 428,49 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 58 428,49 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 279 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 279 010,00 (dont 0,00 de RAR)

- Commune**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 1 173 425,00

Recettes : 1 350 174,33

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 602 956,00

Recettes : 1 602 956,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 458 279,28 (dont 284 854,28 de RAR)

Recettes : 1 458 279,28 (dont 108 104,95 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 602 956,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 602 956,00 (dont 0,00 de RAR)

- Doué Geneston**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 912 577,19

Recettes : 912 577,19

**Fonctionnement**

Dépenses : 967 513,71

Recettes : 967 513,71

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 912 577,19 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 912 577,19 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 967 513,71 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 967 513,71 (dont 0,00 de RAR)

- **Chemin Vert II**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 61 773,11

Recettes : 61 773,11

**Fonctionnement**

Dépenses : 20 010,00

Recettes : 20 010,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 61 773,11 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 61 773,11 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 20 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 20 010,00 (dont 0,00 de RAR)

**20–2023 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2023**

Comme chaque année à la même époque, le Conseil Municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations et groupement divers. Lors du précédent Conseil Municipal, il a été approuvé les montants de subventions pour les associations sportives, scolaires, sociales et les services.

M. le Maire propose aujourd'hui au Conseil Municipal les subventions ci-dessous pour les associations culturelles :

ASSOCIATIONS	VOTE 2023
Culture	2 741,00
La Malaurentaise	2 480,00
Les Jardins du Bordage	210,00
Eveil des Farfadets	51,00

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** les montants de subventions à verser au titre de l'année 2023 pour les associations culturelles selon le détail ci-dessus pour un montant total de 2 741 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**21–2023 CAMPING DE POUPEL – MISE EN PLACE D'UN FORFAIT PRIVATISATION 3 JOURS SANS HEBERGEMENT**

Le Conseil Municipal a voté les tarifs 2023 du camping de Poupet le 17 octobre 2022, par la délibération n°51-2022.

Il est proposé de compléter cette grille tarifaire en ajoutant la mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement.

M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer le prix de ce forfait à 4 000€.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la mise en place d'un forfait privatisation du camping de Poupet 3 jours sans hébergement pour un montant de 4 000 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**22–2023 LOTISSEMENT DU GENESTON – RESERVATION LOTS – VERSEMENT DES ARRHES**

Des promesses de vente sont en cours de signature au lotissement du Geneston. Pour les précédents lotissements, des arrhes étaient versées par les futurs acquéreurs à la réservation des parcelles. Pour le lotissement du Doué, le montant des arrhes demandées était de 1 000€.

Il est précisé que seul un refus de prêt par la banque donne lieu au remboursement des arrhes versées.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des arrhes pour le lotissement du Geneston à 1 000€.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **DECIDE** de fixer le montant des arrhes à 1 000€ pour la réservation des parcelles au lotissement du Geneston.
- **PRECISE** que seul un refus de prêt par la banque donne lieu au remboursement des arrhes versés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**23–2023 VENTE TERRAIN JEROME BOURASSEAU – TRANSPORTS BOURASSEAU**

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre un terrain appartenant à la commune à M. BOURASSEAU Jérôme – Transports BOURASSEAU. Il s'agit des parcelles A 1927 et 1932 d'une surface totale d'environ 582 m<sup>2</sup>, zonées en UE. Il est à noter qu'une haie est présente sur ledit terrain.

Conditions de la vente :

- Vente au prix de 2 124€.
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la vente du terrain cadastré section A 1927 et 1932 d'une surface totale d'environ 582 m<sup>2</sup>, au prix de 2 124€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**24–2023 CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANCE PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE DE LA COUR DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un 4<sup>ème</sup> poste d'agent technique pour la surveillance des enfants scolarisés pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Du vendredi 7 avril 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus** : création d'un poste d'adjoint technique en charge de la surveillance de la pause méridienne, cour de l'école et cantine, à hauteur de 1h05mn/jour sur les jours de scolarité.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la création d'un poste de surveillance pendant la pause méridienne de l'école dans les conditions définies ci-dessus.
- **SOULIGNE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**25–2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA BALAYAGE DE LA VOIRIE**

Le Groupement de commandes passé avec la Communauté de Communes correspondant au balayage des voiries, prendra fin prochainement.

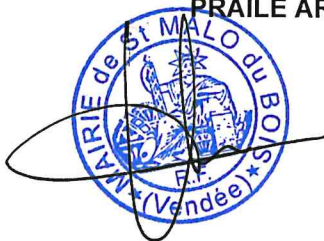
La Communauté de Communes propose de renouveler le marché. Elle a fait parvenir une convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur les prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne pour le balayage de la voirie et des espaces publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
**PRAILE ARNAUD**



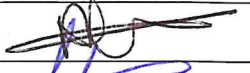
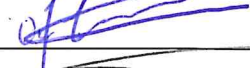
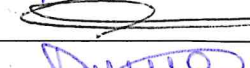


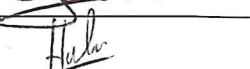
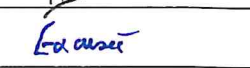

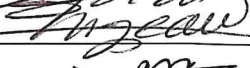
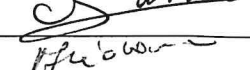

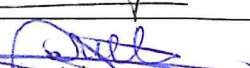
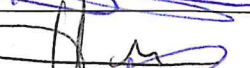
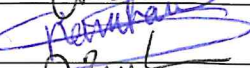
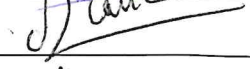

La Secrétaire,  
**RAMBAUD Christine**



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Fiscalité locale - Vote des taux d'imposition 2023	18-2023
2	Examen et vote du Budget Primitif	19-2023
3	Vote des subventions aux associations culturelles 2023	20-2023
4	Camping de Poupet – Mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement	21-2023
5	Lotissement du GENESTON – Réservation Lots – Versement des Arrhes	22-2023
6	Vente terrain Jérôme BOURASSEAU – TRANSPORTS BOURASSEAU	23-2023
7	Création d'un poste de surveillance pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine	24-2023
8	Communauté de Communes – Groupement de commandes pour le balayage de la voirie	25-2023

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	<i>Excuses</i>
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	<i>Excuses</i>
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	